

Sommaire exécutif

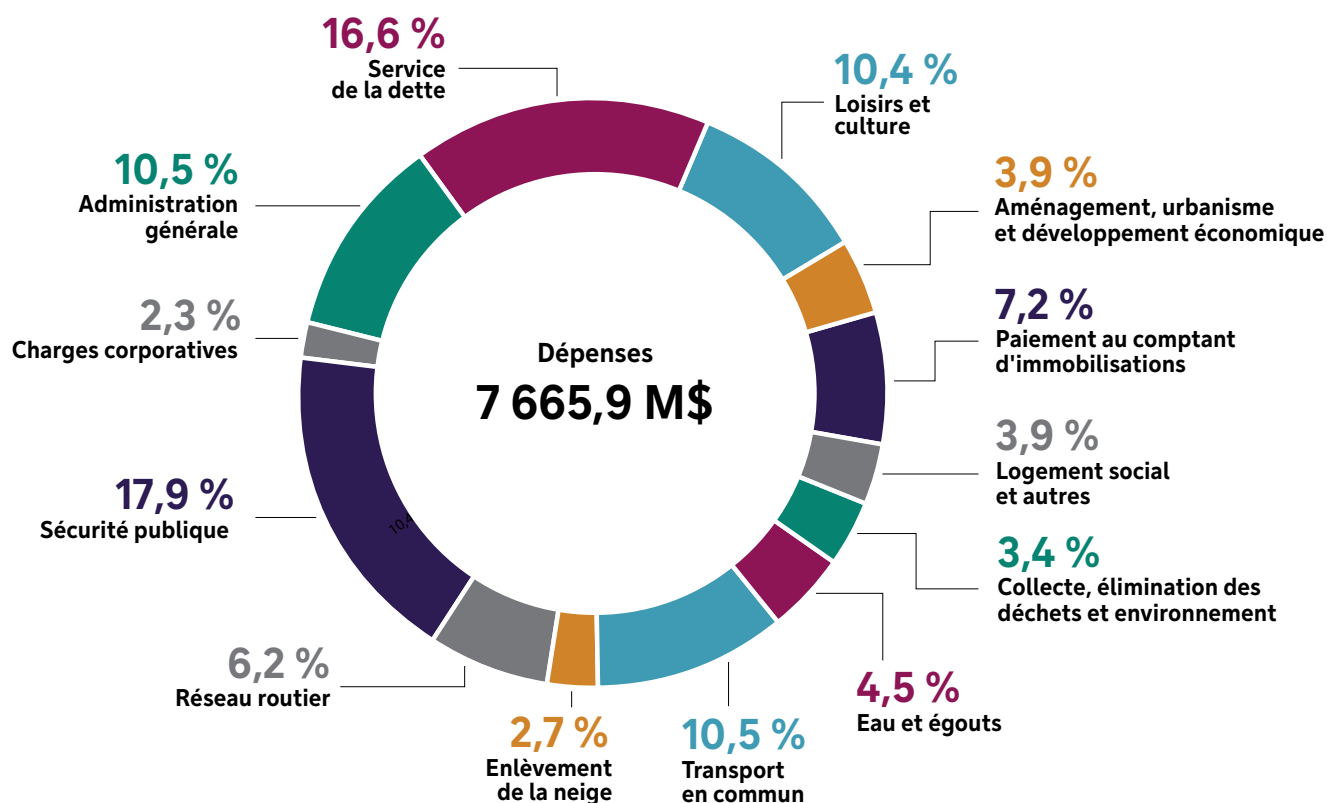
Budget 2026 et PDI 2026-2035 : Montréal, au cœur de vos priorités

La Ville de Montréal dépose un budget de fonctionnement équilibré de 7,67 G\$ pour 2026 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2026-2035 de 25,9 G\$.

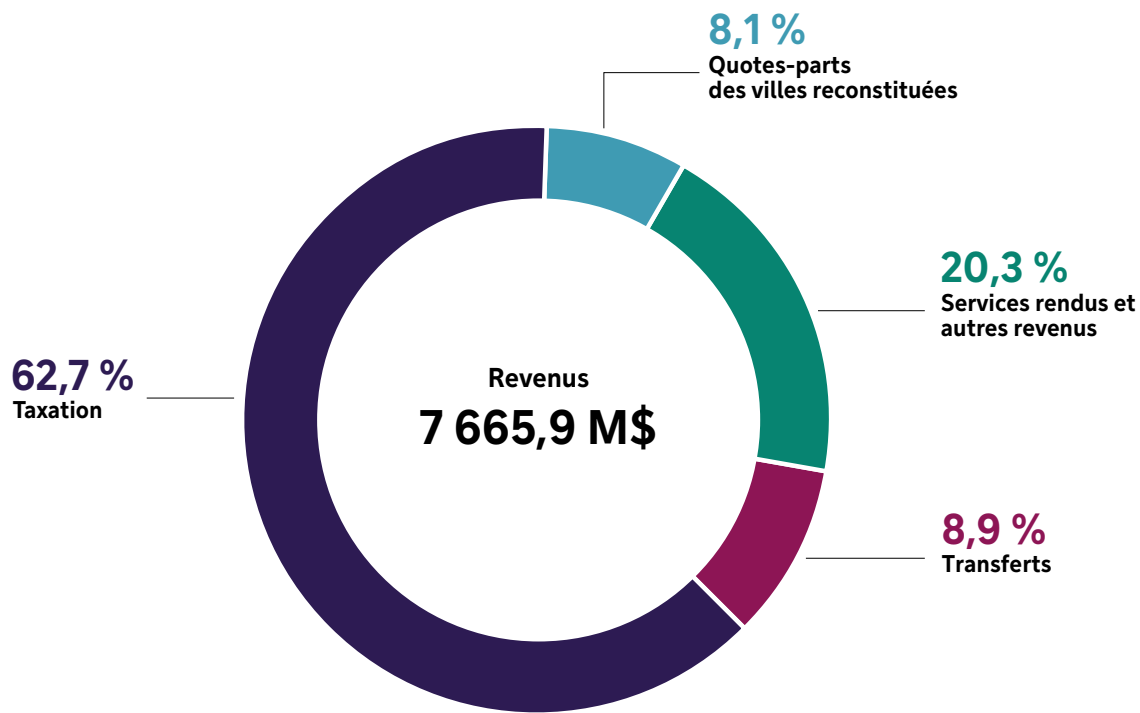
Un budget équilibré de 7,67 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2026 permettra à l'administration municipale de déployer diverses mesures pour servir les priorités des Montréalaises et des Montréalais, à travers huit thématiques prioritaires : la gestion rigoureuse et responsable des finances publiques, la lutte contre l'itinérance, l'habitation, la sécurité, la qualité de vie et la culture, la mobilité planifiée et les infrastructures routières, l'Est de Montréal, et la résilience climatique.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Pour l’année 2026, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 3,4 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, ce qui correspond au niveau de l’inflation observée pour la région métropolitaine de Montréal.

Immeubles résidentiels

3,0 % Décisions du conseil municipal	↑ 2,4 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,8 % Décisions des conseils d'arrondis- sement	↑ 0,6 %	Taxes de services
	↑ 0,2 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,8 %		

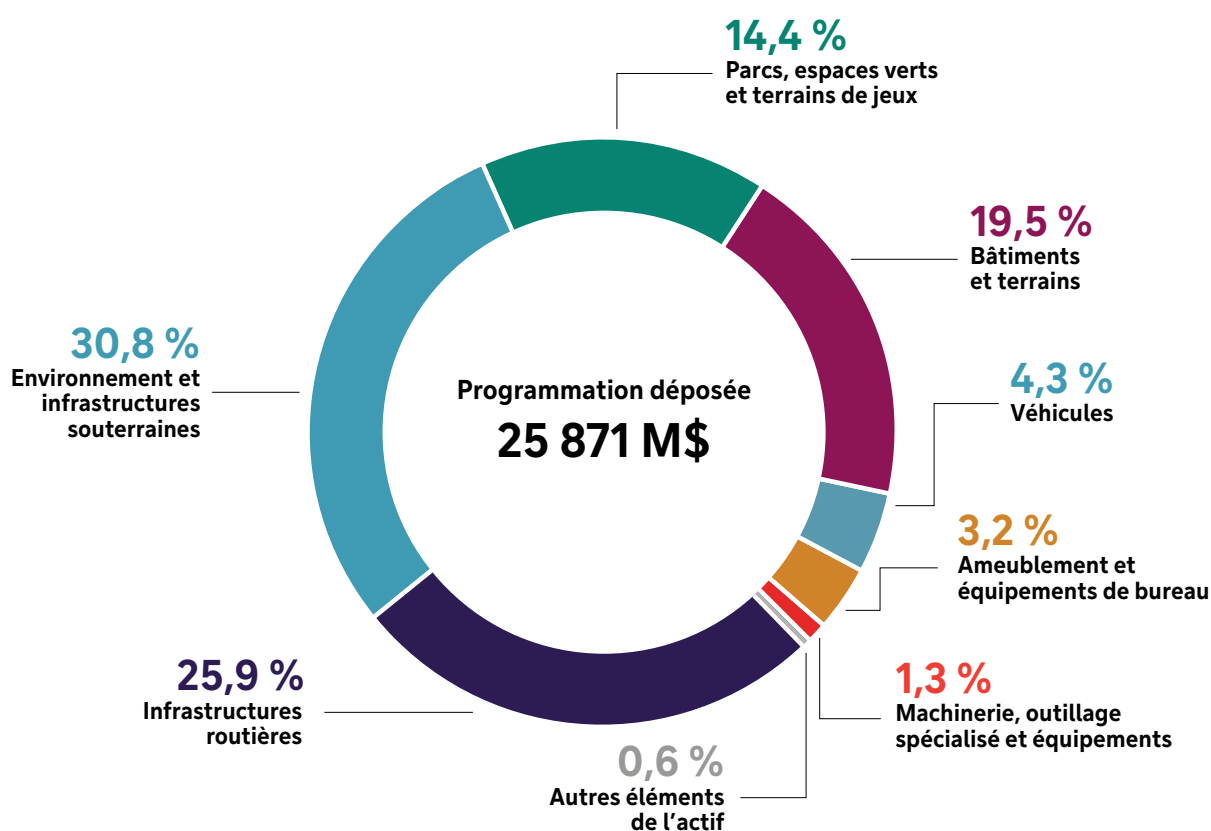
Immeubles non résidentiels

3,2 % Décisions du conseil municipal	↑ 2,7 %	Taxe foncière générale
	↑ 0,7 %	Taxe relative à l'eau
	0,0 %	Taxe relative à l'ARTM
	↓ 0,2 %	Taxe relative aux dettes
	0,0 %	Taxe relative à la voirie
0,2 % Décisions des conseils d'arrondis- sement	↑ 0,1 %	Taxes de services
	↑ 0,1 %	Taxes d'investissements
Hausse des charges fiscales foncières 3,4 %		

Un PDI de 25,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,7 % des investissements, alors que le développement, l'acquisition et l'installation de nouveaux équipements, la construction de nouvelles infrastructures, ainsi que la mise aux normes d'infrastructures existantes comptent pour 32,3 %.

Investissements par catégories d'actifs



Modes de financement

